

# L'essentiel de la Liste verte

10 questions pour comprendre le programme



**Rédaction et mise en page :** Laurie Lefebvre sous la coordination de Laure Debeir et la direction de Sébastien Moncorps.

**Citation :** Comité français de l'UICN (2023). L'essentiel de la Liste verte : 10 questions pour comprendre le programme.

**ISBN :** 978-2-493318-17-6

**Remerciements aux contributeurs :** Le Comité français de l'UICN remercie pour leurs contributions les membres du Groupe d'experts français de la Liste verte : Jean-Philippe Sibley - Président, Sophie Coste-Durieux, Nyls de Pracontal, Bernard Delay, Richard Dumez, Roger Estève, Stéphane Héritier, David Laffitte, Gilles Landrieu, Louise Lezy-Bruno, Emmanuel Michau et Anne Vourc'h, ainsi que Thierry Lefebvre pour le Secrétariat international de l'UICN.

Le Comité français de l'UICN remercie également les membres associés pour leurs contributions : Pascal Cavallin, Nicolas Drapier, Caroline Delelis, Valérie Fiers et Paul Sauboua.

**Crédits photographiques :** L'ensemble des photographies utilisées dans ce livret provient d'aires protégées françaises inscrites sur la Liste verte. Première de couverture (de la gauche vers la droite et du haut vers le bas) : Réserves biologiques dirigées de la Coloraie du Volcan, Ile de La Réunion © J. Triolo / Parc Naturel Marin d'Iroise © Y. Gladu / Parc national de la Guadeloupe © L. Juhel / Parc national des Écrins © R. Chevalier / Parc national des Pyrénées © F. Luc.

**Cette publication a bénéficié du soutien de :**





A photograph of a penguin's foot stepping on dark sand. The image is partially covered by a teal overlay that contains text. The penguin's foot is on the right side, with its toes clearly visible. The sand is dark and textured. The teal overlay is semi-transparent, allowing the sand texture to be seen through it.

**Ce document a pour objectif de présenter les  
fondamentaux de la Liste verte des aires  
protégées et conservées de l'UICN**

**Il s'articule autour de 10 questions clés pour  
comprendre :**

- **Le standard de la Liste verte**
- **Le fonctionnement du programme**
- **Les plus-values d'une candidature et d'une inscription sur la Liste verte**



# L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**L'UICN est une union unique de membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie.**

Créée en 1948, l'UICN est aujourd'hui le réseau environnemental le plus vaste et le plus diversifié au monde, mobilisant les connaissances, les ressources et la portée de plus de 1 400 organisations membres et 18 000 experts. Cette diversité et cette expertise font de l'UICN l'autorité mondiale sur l'état du monde naturel et les mesures à prendre pour le sauvegarder.

Le Comité français de l'UICN est le réseau des organismes et des experts de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature en France.

Il regroupe au sein d'un partenariat original : 71 organismes membres et un réseau de plus de 250 experts rassemblés au sein de commissions thématiques et de groupes de travail. Le Comité français de l'UICN est une plateforme unique de dialogue, d'expertise et d'action sur les enjeux de la biodiversité. Sa mission est dédiée à la conservation de la nature et à l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles.



# Q1

## Qu'est-ce-que le programme de la Liste verte des aires protégées et conservées ?



Réserve naturelle de Contamines-Montjoie, Haute-Savoie © G. Garcel

**Le programme de la Liste verte de l'UICN vise à reconnaître et à accroître le nombre d'aires protégées et conservées gérées équitablement et efficacement, offrant aux populations et à la nature des résultats durables de conservation à travers le monde.**

Le programme de la Liste verte est dirigé conjointement par la Commission mondiale des aires protégées et par le Secrétariat international de l'UICN. Lancée en 2014, la Liste verte constitue désormais une référence mondiale pour l'ensemble de la communauté de la conservation de la nature.

La Liste verte est fondée sur un standard international, une procédure applicable à toutes les aires protégées, et une communauté d'experts et de gestionnaires locaux et internationaux. Elle constitue un outil de diagnostic pour mesurer puis suivre la réalisation d'objectifs à l'échelle du site et à l'échelle du réseau d'aires protégées.

Le Comité français de l'UICN a pris une part active dans le programme dès son lancement, et la Liste verte figure aujourd'hui dans l'objectif 2 de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030 : **Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées**. Elle contribue également à l'atteinte de l'objectif 5 : **Renforcer la coopération internationale pour enrayer la perte de biodiversité**.

# Q2

## Qu'est-ce-que le standard de la Liste verte ?

Le standard se structure autour de quatre piliers :



Le trio bonne gouvernance, conception et planification solides, et gestion efficace, concourent à l'atteinte des objectifs de conservation.

Pour être inscrit sur la Liste verte, un site doit satisfaire à l'ensemble des 17 critères et des 50 indicateurs associés aux quatre piliers de la Liste verte. Si l'un d'entre eux n'est pas atteint au moment de la candidature, le gestionnaire prend le temps de mettre en place les actions nécessaires pour y remédier, et bénéficie d'un accompagnement dédié pour le faire.

# Q3

## Qui sont les acteurs de la Liste verte en France ?

### LES GESTIONNAIRES ENGAGÉS

Les gestionnaires engagés dans la Liste verte sont les gestionnaires candidats à l'obtention du label et les gestionnaires inscrits.

Une fois lauréats, les gestionnaires peuvent accompagner de nouveaux candidats à la Liste verte en France ou dans un autre pays francophone.

### LE GROUPE D'EXPERTS FRANÇAIS

Le groupe d'experts français de la Liste verte est habilité au niveau international pour la mise en œuvre du programme en France. Aujourd'hui constitué de 21 experts, le groupe accompagne et évalue les sites candidats au regard du standard de la Liste verte et suit les sites lauréats sur le long terme.



### L'EXAMINATEUR

L'examineur veille à ce que les règles et les procédures de la Liste verte soient bien appliquées à toutes les étapes du processus de candidature et une fois le label attribué. Il travaille pour un organisme d'assurance indépendant.

### L'ÉQUIPE LISTE VERTE FRANCE

L'équipe Liste verte du Comité français de l'UICN met en œuvre la Liste verte en France. Son rôle est d'animer le groupe d'experts et d'accompagner les gestionnaires d'aires protégées pour assurer le déploiement du programme en France et dans le réseau international francophone.



# Q4

## Combien de sites sont inscrits sur la Liste verte en France et dans le monde en 2023 ?

### Lauréats

- 2014 5 sites
- 2018 5 sites
- 2019 4 sites
- 2020 1 site
- 2021 7 sites
- 2022 1 site

### En France :

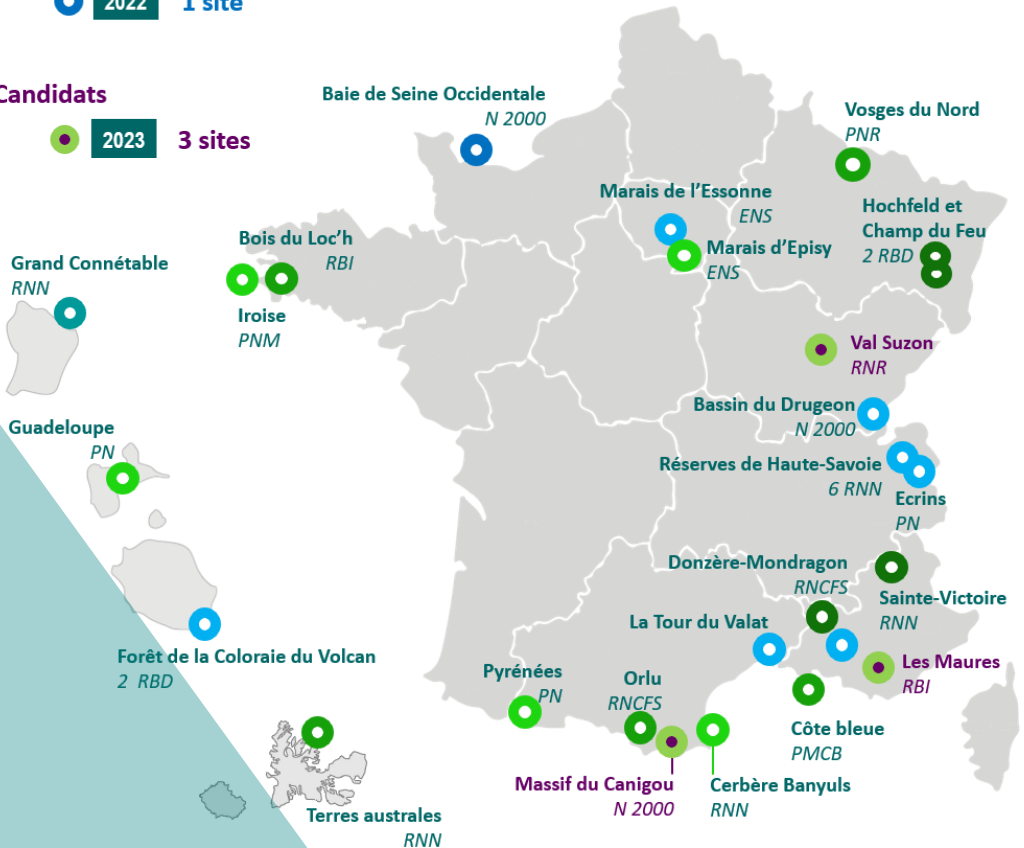
- 23 sites inscrits
- 3 sites candidats

### Dans le monde :

- 77 sites inscrits
- 600 sites engagés
- + 60 pays
- + 300 experts
- 1000 partenaires

### Candidats

- 2023 3 sites





# Q5

## Quelles sont les 5 conditions indispensables pour s'engager ?

Toute aire protégée ou conservée quel que soit son statut de gestion, de gouvernance, sa superficie ou sa situation géographique, peut candidater à la Liste verte

Pour envisager une candidature, le site candidat doit préalablement s'assurer que :

- 1 La structure de gouvernance du site est clairement définie
- 2 Le site répond à la définition de l'UICN d'une aire protégée
- 3 Le site est enregistré dans la Base de données mondiale des aires protégées et une catégorie de gestion UICN lui a été attribuée
- 4 Un plan de gestion est en cours de mise en œuvre
- 5 Les lois et la réglementation concernant l'utilisation du site sont publiquement accessibles

# Q6

## Quelles sont les étapes à suivre ?



Phase de  
Demande

Le gestionnaire candidat sollicite l'admission au programme Liste verte en soumettant un formulaire de demande en ligne. Une fois admis, il est invité à présenter sa demande en réunion auprès du Groupe d'experts français de la Liste verte.

Phase de  
Candidature

Le candidat autoévalue son aire protégée au regard du standard de la Liste verte. Il programme ensuite la visite de terrain et la consultation des acteurs parties prenantes avec l'expert assigné pour évaluer l'aire protégée candidate.

Phase  
Liste  
verte

Le groupe d'experts français évalue la candidature sur présentation du rapport de l'évaluateur et d'une présentation approfondie du candidat. Le Comité international de la Liste verte statue sur l'attribution du label.

L'aire protégée est officiellement inscrite sur la Liste verte. Un point à mi-parcours avec l'évaluateur est réalisé deux ans et demi après la labellisation. Le renouvellement du label se fait 5 ans après l'année de labellisation et nécessite de réitérer l'autoévaluation et la visite de l'évaluateur sur le terrain.

Le cheminement vers l'obtention du label Liste verte est tout aussi utile que son attribution



Espace naturel sensible des Marais d'Episy,  
Seine-et-Marne © A. Lainé

# Q7

## Quel investissement prévoir pour une candidature ?

**Le temps nécessaire pour compléter un dossier Liste verte est propre à chaque site candidat. Il faut compter en moyenne une année entre la demande d'engagement et la labellisation.**

L'autoévaluation peut être réalisée en quelques jours. La Liste verte étant pensée pour accompagner les sites vers l'atteinte des indicateurs, si certains d'entre eux ne sont pas atteints les gestionnaires disposent du temps et de l'aide nécessaires pour mettre en place des plans d'actions afin d'y parvenir. Le temps d'une candidature est donc variable d'un site à l'autre.

Il est par ailleurs important de considérer les deux temps de réunions avec le Groupe d'experts français de la Liste verte, les temps d'échanges avec l'équipe technique du Comité français de l'UICN pour les points de procédure, et avec l'accompagnateur pour vérifier l'autoévaluation. Enfin, le temps de visite du site par l'évaluateur peut être variable, mais un minimum de deux jours est recommandé pour optimiser les temps d'entretiens avec les gestionnaires et les acteurs parties prenantes. Le coût de sa visite peut être partagé entre le site candidat et le Comité français de l'UICN.

**Le coût d'une candidature est principalement relatif au temps passé pour élaborer le dossier de candidature par l'équipe gestionnaire.**



Réserve naturelle de l'île du Grand Connétable, Guyane française © K. Pineau



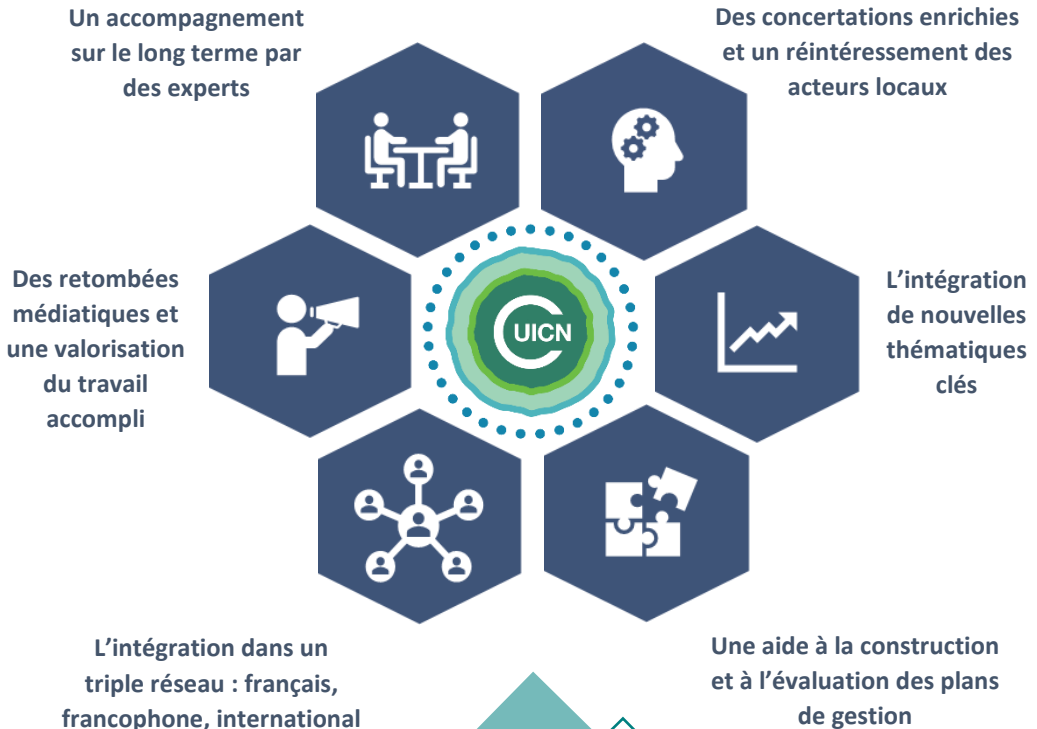
# Q8

## Quels sont les bénéfices d'une inscription sur la Liste verte ?

La Liste verte, c'est à la fois une méthodologie, un label et un réseau.

Au-delà d'être une labellisation, la Liste verte constitue une véritable démarche d'amélioration continue qui permet de faire progresser la qualité de gestion et de gouvernance des aires protégées à l'échelle mondiale.

Elle vise autant à valoriser les sites exemplaires qu'à aider ceux qui n'atteignent pas le standard en appuyant leur engagement dans la démarche.



# Q9

## Qu'en disent les gestionnaires des sites engagés ?



### Bonne Gouvernance

« La reconnaissance de la bonne gouvernance est un argument supplémentaire pour consolider nos actions et asseoir notre légitimité en tant que gestionnaires » **Cécile Georget, Réserves naturelles nationales de Haute-Savoie**



### Conception et planification solides

« L'engagement dans la Liste verte nous apporte un regard différent et une prise de recul sur notre gestion. Ainsi, elle nous ouvre d'autres pistes de réflexions comme l'accueil du public handicapé et l'évaluation des services écosystémiques. Elle nous a également amenés à engager rapidement une démarche sur la prise en compte du changement climatique dans la gestion » **Marlène Treca, Réserve naturelle régionale et Forêt d'Exception du Val-Suzon**



### Gestion efficace

« L'accompagnement par les experts et par l'équipe du Comité français de l'UICN nous a permis de réaliser un véritable saut qualitatif : ce moteur d'amélioration est conservé sur le temps long grâce aux évaluations du label » **Philippe Susini, Réserve naturelle nationale de la montagne Sainte-Victoire**

« Le budget annuel du Parc a été significativement accru et un poste supplémentaire a pu être alloué grâce au coup de projecteur porté par la labellisation Liste verte » **Frédéric Bachet, Parc marin de la Côte Bleue**



### Conservation réussie

« La Liste verte a généré un effet levier auprès des institutions pour la signature des arrêtés réglementant certaines pratiques de pêche » **Christophe Aulert, Site Natura 2000 en mer de Baie de Seine occidentale**

# Q10

## Qu'en disent les experts et les partenaires ?

*« La Liste verte permet de réhausser l'ambition collective que l'on peut offrir aux sites en termes de gestion »*

**Nyls de Pracontal, expert évaluateur Liste verte France**



*« La Liste verte permet d'atteindre un niveau d'excellence en termes d'efficacité de gestion et permet d'améliorer la qualité de gestion dans nos aires protégées françaises, ce qui constitue l'un des objectifs identifiés dans la Stratégie nationale pour les aires protégées »*

**Marie Thomas, Directrice de Réserves naturelles de France**



*« Gestionnaire de sites lauréats, partenaire et expert, l'OFB, par ses différents rôles, appuie et promeut la Liste verte comme un des outils structurants de la qualité de la gestion des aires protégées »*

**Direction des Aires Protégées de l'Office Français de la Biodiversité**





## Pour plus d'informations sur la Liste verte :

UICN Comité français (2022). Guide du candidat à la Liste verte des aires protégées et conservées.

UICN Comité français (2022). Recommandations pour l'autoévaluation vis-à-vis des indicateurs de la Liste verte de l'UICN à l'attention des candidats Natura 2000 en mer.

UICN Comité français (2023). Guide du candidat Natura 2000 en mer à la Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN.

[Page Liste verte du site internet du Comité français de l'UICN](#)

[Site internet international de la Liste verte](#)



**COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN**

259-261 rue de Paris  
93100 Montreuil

[uicn@uicn.fr](mailto:uicn@uicn.fr)

[www.uicn.fr](http://www.uicn.fr)